

Ministère de l'éducation nationale et de
la jeunesse

Ministères des sports et des jeux olympiques
et paralympiques

Arrêté du 10 NOV. 2023

**Portant nomination des membres de la commission d'équivalence de diplôme pour l'accès
au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport**

La ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les règles de saisine, de fonctionnement et de composition des commissions instituées pour la fonction publique de l'Etat dans chaque ministère ou établissement public de l'Etat, à La Poste et auprès des préfets de région ou des recteurs d'académie, et chargées de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat ouverts aux titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2010 portant création de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au corps des professeurs de sport,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport :

Représentant du ministre chargé des sports, présidente :

Mme Anne Marie COURTAUD, cheffe de mission, responsable de l'école des cadres à la direction des sports;

Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale :

Mme Frédérika MENYE, chargée d'études au bureau des lycées généraux et technologiques ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. Marc FALCOZ, maître de conférences à l'université de Reims ;

Représentant du ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle :
Mme Françoise PEYRE-TEKKOUK, chargée de mission à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Représentant du ministre chargé de la fonction publique :
M. Rémi WALDUNG-AIGLE, attaché d'administration à la direction générale de l'administration et de la fonction publique ;

Article 2

Sont adjoints à la commission en qualité d'experts :

Représentant du directeur de l'INSEP :
M. Christophe ROUFFET, adjoint à la cheffe de pôle chargé du développement opérationnel de l'INSEP ;

Représentant d'un directeur de CREPS :
Mme Bénédicte NORMAND, directrice du CREPS de Poitiers.

Article 3

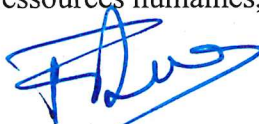
L'arrêté du 20 janvier 2023 modifié portant nomination des membres de la commission d'équivalence de diplôme pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport est abrogé.

Article 4

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera mis en ligne sur le site internet du ministère.

Fait le **10 NOV. 2023**

La ministre des sports et des jeux
olympiques et paralympiques,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe au directeur général
des ressources humaines,



F. DUBOIS